



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 081-200034056-20241217-D2024_114BIS-DE



Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - VIALA D. - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - LAROCHE - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - PINEL (Suppléant) - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD.

N° 2024/114

Objet : Administration : Construction d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout – demande subvention DETR 2025 (Partie crèche)

Vu la délibération n°2023/60 du 11 avril 2023 portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout,

Vu la délibération n°2024/02 du 6 février 2024 approuvant le plan de financement du projet de construction d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout,

Vu la délibération n°2024/110 du 15 octobre 2024 portant modification du plan de financement du projet de construction d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout,

Monsieur le Président rappelle les éléments du projet de création d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout. Le projet, à double vocation, est issu du constat que les services petite enfance et enfance de la CCLPA sur la Commune de Vielmur sur Agout sont actuellement dans des locaux anciens, non adaptés voire même non conformes aux exigences réglementaires. Le bâtiment d'une surface totale de 941 m² comprendra une crèche de 25 places d'une surface de 337 m² et un ALSH de 70 places d'une surface de 328 m². Le bâtiment a été conçu afin de favoriser au maximum la qualité de vie des enfants et du personnel que ce soit à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur tout en minimisant les nuisances pour le voisinage proche. Le choix a été aussi fait d'installer une toiture photovoltaïque de 12KWc.

Monsieur le Président détaille ensuite le plan de financement du projet de pôle enfance intercommunal pour un montant total de 2.482.331 € HT en détaillant le financement spécifique des deux composantes, la crèche pour un montant de 1.338.241 € HT et l'ALSH pour un montant de 1.144.090 € HT, comme précisé ci-après :

	Crèche		ALSH			
	%	Montant (€HT)	%	Montant (€HT)		
ETAT - DETR	28,02	375 000	-	-	15,11	375 000
FEDER	14,01	187 428	29,77	340 572	21,27	528 000
Région	1,67	22 341	-	-	0,9	22 341
Département	10	133 824	26,62	304 556	17,66	438 380
CAF	26,30	352 000	23,6	270 000	25,06	622 000
CCLPA	20	267 648	20,01	228 962	20	496 610
TOTAL	100	1 338 241		1.144.090	100	2 482 331

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet de construction d'un pôle enfance intercommunal à Vielmur sur Agout et son plan de financement, comme détaillé ci-dessus,
- sollicite auprès de l'Etat une subvention DETR 2025 pour le projet de crèche à hauteur de 28,02 % du coût du projet crèche soit un montant de subvention de 375.000 €,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et notamment à solliciter la subvention DETR prévue,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président
Thierry BARRISOU



Le secrétaire de séance,
Gilbert VERNHES



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.